

2.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312286-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 octobre 2022

Affiché le 11 octobre 2022

Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 26 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Doriane BECUE, Première Vice-Présidente

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Christian POIRET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Valentin BELLEVAL, Agnès DENYS, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Demandes de 2 remises gracieuses d'une créance, formulées par des usagers au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Vu le rapport DA/2022/365

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder une remise gracieuse totale de la créance due au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), pour les personnes reprises dans le tableau ci-annexé ;

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau annexé au rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 49.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE
PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES**

Initiale Nom Prénom	Commune de Résidence	N° de dossier	Demandeur	Montant de l'indu	Montant remboursé par l'utilisateur	Nature de la prestation concernée	Moyenne Economique	N° titre de Recette + date d'émission	N° mandat d'annulation	Remise totale	Remise partielle	Proposition	Décision CP
Z-L	DENAIN	453857	FAMILLE	2 804.22 €	0.00 €	PCH	-5.85	2022-4940		2 804.22 €		2 804.22 €	2804.22 €
L-C	DOUAI	148932	CONJOINTE	125.81 €	0.00 €	APA	4.22	2021-30586		125.81 €		125.81 €	125.81 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 26 septembre 2022

OBJET : Demandes de 2 remises gracieuses d'une créance, formulées par des usagers au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Le Département du Nord a étudié les 2 demandes de remises gracieuses, qui lui ont été présentées par les allocataires ou leurs héritiers pour des indus générés lors du paiement des diverses prestations.

Ces indus sont liés au décès des usagers.

Suite à l'examen des justificatifs transmis par les demandeurs, il apparaît que les personnes reprises dans le tableau joint au rapport remplissent les conditions pour bénéficier d'une telle remise. Le montant total des remises s'élève à 2 930.03 €.

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder une remise gracieuse totale de la créance due au titre la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), pour les personnes reprises dans le tableau annexé au rapport.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau annexé au rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP013	31006E01	1 150 000	1 132 750,39	2 930,03

Frédérique SEELS
Vice-Présidente

Sylvie CLERC
Vice-Présidente